



HAUT-MINERVOIS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT MINERVOIS

## AVIS D'ATTRIBUTION

### MARCHE DE SERVICES

<b>Pouvoir adjudicateur</b>	Communauté de Communes du Haut Minervois M. le Président 18, Rue Léo Lagrange – 11160 PEYRIAC MINERVOIS
<b>Procédure :</b>	Procédure adaptée en application des articles 28 et 40 du code des marchés publics
<b>Objet du marché :</b>	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'achèvement de la phase pré-opérationnelle de la ZAC du Haut Minervois.
<b>Critères d'attribution :</b>	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération <ul style="list-style-type: none"><li>✓ 60% : Valeur technique</li><li>✓ 40% : Prix des prestations</li></ul>
<b>Attribution du marché :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Nombre d'offres reçues : 2</li><li>✓ Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué : Société d'Équipement du Biterrois et de son Littoral – SEBLI - 15, place Jean JAURES – CS 642 - 34 536 BEZIERS cedex</li><li>✓ Montant du marché : 14 225,00 € HT € HT</li></ul>
<b>Procédures de recours</b>	Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, F-34000 MONTPELLIER – courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr – tel 04.67.54.81.00 – fax : 04.67.54.81.00 – URL : <a href="http://www.ta-montpellier.juradm.fr">http://www.ta-montpellier.juradm.fr</a>  -Introduction des recours : référé précontractuel à tout moment avant signature du marché ; contentieux de l'annulation et de l'indemnisation dans les 2 mois à compter de la décision de rejet ou à compter de l'avis d'attribution.
<b>Date d'envoi du présent avis à la publication :</b>	<b>06 novembre 2009</b>